

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1263

30 juin 2006

SOMMAIRE

Advent Mango 6, S.à r.l., Luxembourg	60586	JPS S.A., Luxembourg	60582
Aerium Cottbus, S.à r.l., Luxembourg	60602	Kafin S.A., Luxembourg	60585
Aerium Frankfurt, S.à r.l., Luxembourg	60605	Kalinde S.A., Luxembourg	60586
Aggregate Company, S.à r.l., Luxembourg	60578	Kronospan Luxembourg S.A., Sanem	60616
Belvedere, S.à r.l., Luxembourg	60623	LBLux Fonds, Sicav, Luxembourg	60578
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.A., Luxembourg	60579	Leumi Fund Holding (Lux) S.A., Luxembourg	60579
Building Europe S.A., Luxembourg	60592	Leumi Fund Holding (Lux) S.A., Luxembourg	60579
Bulcom S.A., Luxembourg	60581	Levanter Germany 1, S.à r.l., Luxembourg	60615
C.E.G. International S.A., Luxembourg	60603	Levanter Germany 2, S.à r.l., Luxembourg	60617
Cifa International S.A., Luxembourg	60605	Lobista Investment S.A., Luxembourg	60583
Colveca S.A., Luxembourg	60585	Materiolux S.A., Luxembourg	60581
Compagnie Financière St. Exupéry S.A., Luxembourg	60578	Metawings S.A., Bertrange	60580
CP Berne, S.à r.l., Luxembourg	60580	Montepaschi Luxembourg S.A., Luxembourg	60618
Dakhla S.A.H., Luxembourg	60604	Nefertari S.A., Luxembourg	60618
Dekora Luxembourg S.A., Luxembourg	60584	Nelson Luxembourg Properties Development, S.à r.l., Luxembourg	60620
Doorrel Holding S.A., Koetschette	60594	Nelson Luxembourg Properties Development, S.à r.l., Luxembourg	60621
Dumfries S.A., Luxembourg	60615	Phonidal S.A., Luxembourg	60583
European Management & Finance - EMFI S.A., Luxembourg	60619	Poseydon Investments S.A., Luxembourg	60615
Fosbel Global Services (Luxco) S.C.A., Luxembourg	60605	Ravenal Trust S.A., Luxembourg	60616
Frali S.A.H., Luxembourg	60624	Rencontres Européennes de Luxembourg, A.s.b.l., Strassen	60582
Frali S.A.H., Luxembourg	60624	Ruisseau Liard Holding S.A., Luxembourg	60614
Frali S.A.H., Luxembourg	60624	S-Park S.A., Luxembourg	60578
Frali S.A.H., Luxembourg	60624	SB Capital S.A., Luxembourg	60606
G.B.M. Trading S.A., Luxembourg	60582	Sentic Investments, S.à r.l., Luxembourg	60618
Gallery Capital S.A., Luxembourg	60595	Siemens IT Services S.A., succursale de Luxembourg, Luxembourg-Hamm	60584
Goforth Investment S.A., Luxembourg	60613	Sixton Holding S.A.	60580
House Lux, S.à r.l., Luxembourg	60617	Socket Holding S.A., Luxembourg	60614
Hydra S.A., Luxembourg	60603	Socket Holding S.A., Luxembourg	60614
IMI Finance Luxembourg S.A., Luxembourg	60603	Szoldra & Partner S.A., Bereldange	60619
IMI Investments S.A., Luxembourg	60602	Team SC S.A., Mamer	60583
Immobilière et Commerciale Graas S.A., Leudelange	60622	Technic Systems International S.A., Ehlerange	60585
Immobilière et Commerciale Graas S.A., Leudelange	60623	Technidream S.A., Luxembourg	60581
International Transinvest Holding S.A., Luxembourg	60621	Transmid-east S.A., Luxembourg	60604
Investors Guild S.A., Luxembourg	60582	Transports J.P. Lorang S.A., Luxembourg-Findel	60617
		Turf Capital S.A., Luxembourg	60619
		Valve Luxco, S.à r.l., Luxembourg	60581

COMPAGNIE FINANCIERE ST. EXUPERY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.133.

Complément à la réquisition concernant la réunion du Conseil d'Administration du 7 février 2000

Le Conseil d'Administration, lors de la réunion du 7 février 2000, accepte la démission du commissaire aux comptes VECO TRUST S.A.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour COMPAGNIE FINANCIERE ST. EXUPERY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP01931. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034821/744/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

S-PARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.984.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu au siège social le 5 avril 2006

1. L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur M. Luca Proietti et nomme en son remplacement M. Anacleto Proietti, demeurant à I-00182 Rome, Via Foligno, 8.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour S-PARK S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP01924. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034824/744/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

LBLux FONDS, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
H. R. Luxembourg B 109.983.

Beschluss des Verwaltungsrates vom 10. August 2005

Mit Wirkung vom 10. August 2005 wird die tägliche Geschäftsführung an Herrn Guy Schmit, beruflich wohnhaft in 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, und an Herrn Dr. Oliver Schlick, beruflich wohnhaft in Max-Joseph-Strasse 6, D-80333 München, übertragen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 3. April 2006.

G. Schmit / Ch. Konietzko.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, réf. LSO-BP02727. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034854//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

AGGREGATE COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 93.373.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 21 février 2006 que:

- Monsieur Andrew Jeremy Gardner demeurant professionnellement au 96, Marcer Crescer, BB4-4DX Helshore, United Kingdom a été nommé gérant de catégorie B;

- Le siège social de la société a été transféré au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01738. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034906/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

LEUMI FUND HOLDING (LUX), Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2019 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 67.703.

Extract of the minutes of the annual general meeting of the Shareholders of the Company held in Luxembourg on 15 March 2006

The meeting accepted the resignation presented by Mr Ofer Chaimi as Director of the Company.

The meeting decided to appoint Mr Dr. Moshe Shimony, born in Tel-Aviv, Israel on July 7, 1951, residing Claridenstrasse 34, CH-8022 Zurich as new director of the Company for a period of one year.

The meeting decided to reappoint the other members of the Board of Directors and the Auditors for a new period of one year.

The Directors are:

- Mr S. Oren, General Manager, Claridenstrasse 34, CH-8022 Zurich;
- Mr D. Gilboa, First Executive Vice President, 24-32 Yehuda Halevi, 65546 Tel Aviv, Israel;
- Mrs N. Rousso-Shtaubert, Head of International Private Banking, 24-32 Yehuda Halevi, 65546 Tel Aviv, Israel;
- Mr Dr. M. Shimony, Head of Capital Market, Claridenstrasse 34, CH-8022 Zurich.

The Auditors are:

- PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, P.O. Box. 1443, L-1014 Luxembourg.

The mandates of the Directors and the Auditors shall expire immediately after the annual general meeting of the year two thousand and seven.

French translation - Traduction en français:

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 15 mars 2006 à Luxembourg

L'assemblée décide d'accepter la démission de M. Ofer Chaimi de ses fonctions d'Administrateur de la Société. L'assemblée décide de nommer M. Dr Moshe Shimony, né le 7 juillet 1951 à Tel-Aviv, Israël, avec adresse professionnelle Claridenstrasse 34, CH-8022 Zurich aux fonctions d'Administrateur de la Société pour une période d'un an.

L'assemblée décide de réélire les administrateurs et les auditeurs en fonction pour un nouveau période d'un an.

Les administrateurs sont:

- M. S. Oren, General Manager, Claridenstrasse 34, CH-8022 Zurich;
- M. D. Gilboa, Directeur Adjoint, 24-32 Yehuda Halevi, 65546 Tel Aviv, Israël;
- Mme N. Rousso-Shtaubert, Responsable Clientèle Privée Internationale, 24-32 Yehuda Halevi, 65546 Tel Aviv, Israël;
- M. Dr M. Shimony, Head of Capital Market, Claridenstrasse 34, CH-8022 Zurich.

Le commissaire aux comptes est:

- PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille sept.

Certified true extract / Extrait certifié conforme

Signatures

Directors / Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03284. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034903/520/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

LEUMI FUND HOLDING (LUX) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2019 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 67.703.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03282, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

Signature.

(034902/520/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 64.905.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03516, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2006.

Signature.

(035060/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

60580

SIXTON HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 66.243.

Le Contrat de Domiciliation, conclu en date du 20 septembre 2000, entre la Société Anonyme SIXTON HOLDING S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., Société Anonyme, ayant siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, courant, pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncé par chacune des parties avec un préavis de trois mois, a été résilié avec effet au 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, réf. LSO-BP02726. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034861//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

METAWINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 81.212.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 10 février 2006 que:

L'assemblée a réélu au poste d'administrateur pour un terme d'une année renouvelable:

- Monsieur Grégoire Rincourt, avocat, demeurant à F-75008 Paris, 91, boulevard de Courcelles,
- Monsieur Yury Zhivilo, administrateur de société, demeurant à Moscou (Russie), 32A Leninski Prospect,
- La société ROWLEY TRADING CORPORATION, située et ayant son siège social à Panama City (République de Panama), Urb. Marbella, 53 Calle Este.

L'assemblée a réélu au poste de commissaire aux comptes pour un terme d'une année renouvelable:

- la société ARTEFACTO, S.à r.l., ayant son siège à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02132. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034894//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

CP BERNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.300.000,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 114.891.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 21 mars 2006, que Madame Simone Retter, maître en droit, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a transféré les trois mille trois cent (3.300) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à COMPAGNIE DES PARCS S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Depuis cette date la totalité des trois mille trois cent (3.300) parts sociales de la société à responsabilité limitée CP BERNE, S.à r.l., ayant son siège social aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.891, est détenue par COMPAGNIE DES PARCS S.A., associé unique.

Total trois mille trois cent (3.300) parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

CP BERNE, S.à r.l.

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04872. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034915/250/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

VALVE LUXCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: DKK 212.308.610,-.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 105.334.

Suite à la liquidation, le 24 février 2006, de RMG INTERIM, société de droit suédois ayant son siège social au 3, Master Samuelsgatan, S-111 44 Stockholm, détenteur de 80.000 parts sociales de catégorie B de VALVE LUXCO, S.à r.l., lesdites parts sociales ont été transférées de la manière suivante:

- 56.000 parts sociales de catégorie B en faveur de TRITON MANAGERS LIMITED, société ayant son siège social au 22, Grenville Street, St Helier, Iles Anglo-Normandes,
- 24.000 parts sociales de catégorie B en faveur de BGLD MANAGERS LIMITED, société ayant son siège social au 22, Grenville Street, St Helier, Iles Anglo-Normandes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, réf. LSO-BP03101. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034898/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

MATERIOLUX S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 107.788.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société
qui s'est tenue en date du 13 avril 2006 à Luxembourg*

A l'unanimité, il est décidé de transférer le siège social de la société du 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg au 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03287. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034909/520/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

TECHNIDREAM S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 113.880.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 12 avril 2006

Le Conseil d'Administration constate la libération intégrale du capital social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, réf. LSO-BP03100. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034914/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

BULCOM S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 106.715.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03469, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2006.

Signature

Un mandataire

(035085/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

RENCONTRES EUROPEENNES DE LUXEMBOURG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-8015 Strassen, 41, rue des Carrefours.

Suite à la décision de l'assemblée générale du 15 mars 2006, l'Article 1^{er} est remplacé par le suivant:

Art. 1^{er}. Dénomination. Entre les membres actuels et les membres futurs il est convenu d'une association sans but lucratif sous la dénomination RENCONTRES EUROPEENNES DE LUXEMBOURG, A.s.b.l. ci-après dénommée l'association ou REL, A.s.b.l., dont le siège se trouve à Strassen, 41, rue des Carrefours.

Strassen, le 7 avril 2006.

Pour le Conseil administratif

G. Brémaud

Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2006, réf. LSO-BP03701. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(034917//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

INVESTORS GUILD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 106.496.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 21 mars 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Michaël Zianveni, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01227. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034918/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

JPS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 111.277.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 22 mars 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Michaël Zianveni, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01221. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034920/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

G.B.M. TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.806.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03462, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2006.

Signature.

(035090/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

LOBISTA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 79.323.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 31 mars 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01214. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034922/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

TEAM SC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 94, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 112.970.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue au siège social de la société en date du 6 mars 2006 à 10 heures

Résolutions

En date du 27 octobre 2005, Monsieur Christian De Coster a été nommé administrateur-délégué et président du Conseil d'administration. Il a le pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle exclusive. En cas d'engagement de la société par deux administrateurs tel que stipulé à l'article 5 des statuts ainsi que pour toute somme inférieure à EUR 25.000,-, la co-signature de Monsieur Christian De Coster est obligatoire. En cas de délégation par le conseil d'administration à un tiers, la signature de Christian De Coster est également obligatoire sur cette délégation de pouvoir.

Strassen, le 28 mars 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06620. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034940/578/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

PHONIDAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 97.955.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 12 décembre 2005 à 9.00 heures

Décisions

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de reconduire M. Clive Godfrey, M. Jean-Pierre Higuët et M. Stéphane Biver dans leurs mandats d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2010;
- d'accepter la démission de M. Frédéric Deflorenne de sa fonction de commissaire aux comptes de la société;
- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes la société anonyme de droit luxembourgeois DATA GRAPHIC S.A., dont le siège social est établi au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.166 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, réf. LSO-BP03111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034944/984/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

SIEMENS IT SERVICES S.A., SUCCURSALE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: B-1070 Bruxelles, Square Marie Curie 20.
Succursale: L-2328 Luxembourg-Hamm, 20, rue des Peupliers.
R. C. Luxembourg B 113.528.

Extrait d'un procès-verbal du conseil d'administration de la Société

Il résulte d'un procès-verbal du conseil d'administration de la Société en date du 31 mars 2006:

- que Monsieur Jacques Barbarini, né le 15 septembre 1947 à Rocca d'Arsie (Italie), de nationalité luxembourgeoise, demeurant 24, rue de Mondorf, L-3337 Hellange, Grand-Duché du Luxembourg, et Monsieur Romain Müllersch, né le 31 mai 1952 à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à Beim Fuus-sebur 14, L-5364 Schrassig, Grand-Duché du Luxembourg, ont démissionné de leurs fonctions de délégués à la gestion journalière de la Succursale avec effet au 1^{er} avril 2006.

- que Monsieur Michel Held, de nationalité belge, né le 21 février 1964 à Waimes (Belgique), demeurant 23 Besch-montsbongert L-7526 Mersch (Grand-Duché du Luxembourg), et Monsieur Albert Baldassi, de nationalité luxembourgeoise, né le 5 mai 1948 à Dudelange (Grand-Duché du Luxembourg), demeurant au 4 op der Tonn, L-8531 Ell (Grand-Duché du Luxembourg), ont été nommés comme représentants permanents de la Succursale, pour une durée indéterminée, avec effet au 1^{er} avril 2006.

- que les représentants permanents ont pouvoir de représenter la Succursale au Grand-Duché du Luxembourg de la façon suivante:

(i) signer, exécuter et refaire tous les documents requis ou nécessaires à l'exécution des prestations de la Succursale;

(ii) ouvrir tous comptes autorisés au nom de la Succursale aux conditions qui auraient éventuellement été adoptées en bonne et due forme par le conseil d'administration de la Société;

(iii) effectuer l'enregistrement de la Succursale au nom de la Société auprès des autorités compétentes, accomplir toutes transactions et activités et effectuer leur inscription en qualité de représentants permanents de la Succursale au registre du commerce du Luxembourg; et

(iv) engager des représentants additionnels pour la Succursale pouvant lier la Succursale par procuration unique ou signature conjointe et enregistrer ces personnes additionnelles au registre du commerce du Luxembourg;

La Succursale sera liée par la signature conjointe des deux représentants permanents de la Succursale. La Succursale pourra également être liée par la seule signature de chaque personne ou de toutes les personnes à qui les représentants permanents ont délégué un tel pouvoir de signature. Une telle délégation de pouvoir de signature requiert la signature du représentant permanent de la Succursale qui est titulaire de l'autorisation d'établissement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour SIEMENS IT SERVICES S.A., SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, réf. LSO-BP03247. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034942/250/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

DEKORA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 92.659.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 28 novembre 2005 à 17.45 heures

Décisions

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de reconduire M. Clive Godfrey, M. Jean-Pierre Higuët et M. Stéphane Biver dans leurs mandats d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2010;

- de remplacer M. Frédéric Deflorenne dans sa fonction de commissaire aux comptes de la société;

- de nommer en remplacement à la fonction de commissaire aux comptes la société anonyme de droit luxembourgeois DATA GRAPHIC S.A. dont le siège social est établi au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.166 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, réf. LSO-BP03115. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034948/984/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

COLVECA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 65.208.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le mercredi 21 décembre 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 15 juin 2005 et qu'en absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandì en qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration et décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur;
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

Le Conseil d'Administration
A. Belardi / J.-Ph. Fiorucci
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP01961. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034943/043/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

KAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 93.793.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 21 mars 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01206. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034945/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

TECHNIC SYSTEMS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Z.A.R.E. Est.
R. C. Luxembourg B 80.749.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

(035088/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

60586

KALINDE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 91.517.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 23 mars 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01199. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034946/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

ADVENT MANGO 6, Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 115.788.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the seventh of April.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ADVENT INTERNATIONAL GPE V-A LIMITED PARTNERSHIP, a partnership organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America, here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston, Massachusetts, U.S.A., on April 6, 2006.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of ADVENT MANGO 6.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine(s) that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by a board of managers composed of one or more A managers (the «A Managers») and one or more B managers (the «B Managers»), who need not be shareholders. The A Managers and the B Managers are collectively referred to as the «managers».

The managers shall be elected by the shareholders at the general meeting which shall determine their remuneration and term of office. The managers are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any manager may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a manager following death, resignation, retirement or otherwise, the remaining managers may temporarily appoint a manager.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one A Manager together with one B Manager.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers which shall choose from among the A Managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if one of the A Manager and one of the B Manager are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the A Managers and of the B Managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by any A Manager together with any B Manager or by two A Managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any A Manager together with any B Manager or by two A Managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st.

Art. 21. Each year on December 31st, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by ADVENT INTERNATIONAL GPE V-A LIMITED PARTNER-SHIP, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

A Managers:

- Mrs Janet Hennessy, venture capitalist, born on April 27, 1957 in Medford, MA, United States of America, residing at 75, State Street, Boston, MA 02109, United States of America; and
- Mr Desmond Mitchell, company director, born on August 24, 1957 in Wells, England, residing at 17 Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, England.

B Managers:

- Mr Godfrey Abel, accountant, born on July 2, 1960 in Brixworth, England, residing at 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr Christophe Cahuzac, accountant, born on October 26, 1972 in Saint-Mard, Belgium, with professional address at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le sept avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ADVENT INTERNATIONAL GPE V-A LIMITED PARTNERSHIP, un partnership régi selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, Massachusetts, U.S.A., le 6 avril 2006.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de ADVENT MANGO 6.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants A (les «Gérants A») et d'un ou plusieurs gérants B (les «Gérants B»), qui n'ont pas besoin d'être associés. Les Gérants A et les Gérants B sont collectivement référencés comme étant les «gérants».

Les gérants seront élus par les associés à l'assemblée générale qui fixera leur rémunération et le terme de leur mandat. Les gérants sont élus par un vote à la majorité simple des parts sociales présentes ou représentées.

Tout gérant peut être révoqué avec ou sans motif par l'assemblée générale des associés.

En cas de vacance d'un poste de gérant suite à un décès, une démission, un départ à la retraite ou autrement, les gérants restants peuvent provisoirement nommer un gérant.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant A avec un Gérant B.

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi les Gérants A un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement, étant convenu que les réunions du conseil de gérance ne pourront se tenir qu'au Grand-Duché de Luxembourg. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si l'un des Gérants A et l'un des Gérants B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants A et des Gérants B présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par l'un des Gérants A avec l'un des Gérants B ou par deux Gérants A. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par l'un des Gérants

A avec l'un des Gérants B ou par deux Gérants A ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

ADVENT INTERNATIONAL GPE V-A LIMITED PARTNERSHIP, prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants A:

- Madame Janet Hennessy, venture capitalist, née le 27 avril 1957 à Medford, MA, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75, State Street, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique; et

- Monsieur Desmond Mitchell, gérant de société, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, demeurant au 17, Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, Angleterre.

Gérants B:

- Monsieur Godfrey Abel, comptable, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Angleterre, demeurant au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Christophe Cahuzac, comptable, né le 26 octobre 1972 à Saint-Mard, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 avril 2006, vol. 903, fol. 30, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 avril 2006.

J.-J. Wagner.

(037620/239/363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

BUILDING EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 115.884.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) MANAGEMENT, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 95.489, une société avec siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,

ici représentée par son gérant Monsieur Marc Van Hoek, expert-comptable, domicilié professionnellement à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

2) DIRECTOR, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 95.613, une société avec siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,

ici représentée Monsieur Marc Van Hoek, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 19 avril 2006.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BUILDING EUROPE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société a encore pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également, par simple décision du conseil d'administration, établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 10.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) MANAGEMENT, S.à r.l., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
2) DIRECTOR, S.à r.l., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cent cinquante (1.750,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) MANAGER, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 95.614, une société avec siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg;
 - b) MANAGEMENT, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 95.489, une société avec siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau;
 - c) DIRECTOR, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 95.613, une société avec siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
LUXFIDUCIA, S.à r.l., R.C. Luxembourg B N° 71.529, une société avec siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2010.
- 5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à nommer MANAGEMENT, S.à r.l., préqualifiée, aux fonctions d'administrateur-délégué, laquelle aura tout pouvoir pour engager valablement la Société par sa seule signature.
- 6) Le siège de la Société est fixé à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant, s'est réuni le Conseil d'Administration qui, après avoir constaté que la totalité de ses membres était présente ou représentée, a décidé à l'unanimité des voix d'élire MANAGEMENT, S.à r.l., préqualifiée, administrateur-délégué de la Société, avec tous les pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Van Hoek, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, vol. 153S, fol. 25, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2006.

A. Schwachtgen.

(038949/230/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

DOORREL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetschette.

R. C. Luxembourg B 102.086.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01137, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035351/1420/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2006.

GALLERY CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R. C. Luxembourg B 115.913.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of April.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present deed.

There appeared the following:

1) STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM, a foundation (Stichting), established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34148998 and having its statutory office in The Netherlands at Herengracht 450, 1017CA Amsterdam,

represented by M^e Nicki Kayser, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on 19 April 2006;

2) STICHTING GALLERY CAPITAL, a foundation (Stichting), established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 33093266 and having its statutory office in The Netherlands at Herengracht 450, 1017CA Amsterdam,

represented by M^e Nicki Kayser, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on 19 April 2006;

which two proxies after being signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Said persons appearing, acting in the capacities described above have drawn up the following Articles of Incorporation of a company which they hereby declare to form among themselves and on which they have agreed as follows:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Corporate object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The company will exist under the name of GALLERY CAPITAL S.A.

Art. 2. Registered Office. The company will have its registered office in Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Corporate Object. The corporate object of the company is:

- the issue of notes and loan participation notes for the purpose of financing loans to RAPSOD TRADE LTD. and/or its subsidiaries and/or affiliates (the GALLERY GROUP);
- the granting of loans to companies belonging to the GALLERY GROUP;
- the granting of security interests over its assets in relation to the issuance of the notes and loan participation notes;
- the making of deposits (including fiduciary deposits) at banks or with other depositaries; and
- the entering into all ancillary transactions, documents and agreements.

The company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity.

In general the company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose.

Art. 4. Duration. The company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II.- Corporate capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The company has an issued and paid-up corporate capital of fifty thousand U.S. Dollars (USD 50,000) divided into five hundred (500) shares with a par value of one hundred U.S. Dollars (USD 100) each.

The corporate capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares.

Chapter III.- Board of directors, Statutory auditor

Art. 7. Board of Directors. The company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholders ratify the election at their next general meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present at the general meeting of shareholders respectively the meeting of the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, fax, email or any other electronic means approved by the board of directors to all directors at least forty-eight (48) hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

Each director may waive this notice by his consent in writing or by cable, fax, e-mail or any other electronic means approved by the board of directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, fax, e-mail or any other electronic means approved by the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

Art. 11. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Representation of the Company. The company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors but only within the limits of such power.

Art. 13. Statutory Auditor(s). The accounts of the company are supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditor(s) shall be elected by the general meeting of the shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

Art. 15. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the third Tuesday of May of each year, at 11 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings. The board of directors or the statutory auditor(s) may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote. General meetings of shareholders are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing as his proxy another person who need not be a shareholder in writing or by cable, telegram, telex or fax.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V.- Fiscal year, Allocation of profits

Art. 18. Fiscal Year. The company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor(s) who will make a report containing his (their) comments on these documents.

Art. 19. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the company be dissolved anticipatively or by expiration of its term (if applicable), the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 21. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the company and end on 31st December 2006.

The annual general meeting shall be held for the first time on the day and time and at the place as indicated in the Articles of Incorporation in 2007.

Subscription and payment

The parties appearing, having drawn up the Articles of Incorporation of the company, they have subscribed to the number of shares and paid up the amounts specified below:

Shareholders	Subscribed Capital	Number of Share(s)	Payments
STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM.	USD 100	1	USD 100

STICHTING GALLERY CAPITAL	USD 49,900	499	USD 49,900
	USD 50,000	500	USD 50,000

Proof of all these payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Valuation of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of its formation, are estimated at approximately two thousand Euro.

Extraordinary general meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I) The number of directors is set at three (3).

The following have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2007:

1. Mr Rolf Caspers, banker, having his professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

2. Mr Vincent de Rycke, banker, having his professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

3. Mr Tom Verheyden, banker, having his professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

II) The number of statutory auditors is set at one (1).

The following has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2007:

ERNST & YOUNG S.A., having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 47.771.

III) Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the meeting of shareholders hereby authorises the board of directors to delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more members of the board of directors.

IV) The registered office of the company is established at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the person appearing, named above, this deed and the Articles of Incorporation contained herein, are worded in English, followed by a French version; at the request of the same person appearing, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present original deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read and translated to person appearing known to the undersigned notary by his name, usual surname, civil status and residence, said person appearing has signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM, une fondation (Stichting), existant sous les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34148998 et ayant son siège social à Herengracht 450, 1017CA Amsterdam,

représentée par M^e Nicki Kayser, avocat, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée le 19 avril 2006;

2) STICHTING GALLERY CAPITAL, une fondation (Stichting), existant sous les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 33093266 et ayant son siège social à Herengracht 450, 1017CA Amsterdam,

représentée par M^e Nicki Kayser, avocat, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée le 19 avril 2006;

lesquelles deux procurations après avoir été signées ne varient par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet social, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination GALLERY CAPITAL S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiraient ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La société a pour objet social:

- l'émission de notes et de loan participation notes dans le but de financer des prêts à RAPSOD TRADE LTD. et/ou ses filiales et/ou sociétés affiliées (le GALLERY GROUP);
- l'octroi de prêts aux sociétés appartenant au GALLERY GROUP;
- la constitution de sûretés portant sur ses avoirs en relation avec l'émission de notes et de loan participation notes;
- les dépôts auprès de banques (notamment des dépôts fiduciaires) ou tous autres dépositaires; et
- la conclusion de toutes transactions, documents et contrats accessoires.

La société peut exercer toutes transactions, commerciales ou financières qui se rapportent, directement ou indirectement, à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

Titre II.- Capital social, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social émis et libéré de la société est de cinquante mille U.S. dollars (50.000 USD) divisé en cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent U.S. dollars (100 USD) chacune.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

Titre III.- Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

Art. 7. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, les actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des actionnaires respectivement des administrateurs présents un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration à tous les administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télécopieur, e-mail ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télécopieur, e-mail ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures, conjointes ou individuelles, de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Commissaire(s) aux comptes. La surveillance des comptes de la société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième mardi du mois de mai de chaque année à 11.00.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, vote. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire(s) aux comptes qui établira(ont) son rapport sur ces documents.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, liquidation. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution par anticipation de la société ou à l'échéance du terme, si applicable, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constataion

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2006. L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2007.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	Libération
STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM.	100 USD	1	100 USD
STICHTING GALLERY CAPITAL.	49.900 USD	499	49.900 USD
	50.000 USD	500	50.000 USD

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

I) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs, leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007:

1. Monsieur Rolf Caspers, banquier, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

2. Monsieur Vincent de Rycke, banquier, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

3. Monsieur Tom Verheyden, banquier, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

II) Le nombre de commissaire(s) aux comptes est fixé à un (1).

Est nommée commissaire aux comptes et son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

ERNST & YOUNG S.A., avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771.

III) Conformément aux présents statuts et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi

que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

IV) Le siège social de la société est établi au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé par nous le notaire instrumentant à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: N. Kayser, M. Schaeffer.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 avril 2006, vol. 903, fol. 45, case 6. – Reçu 406,83 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 mai 2006.

J.-J. Wagner.

(039242/239/445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

IMI INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 54.584.

L'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg le 28 mars 2006, a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs, du Commissaire et du Réviseur sont venus à échéance en date de ce jour. L'Assemblée prend acte et accepte la démission présentée en date du 30 juin 2005 par Madame Astrid Goergen de sa fonction de Commissaire et l'Assemblée décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Gabriele Dalla Torre, employé privé au 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Antonio Mele, employé privé à Milan, Corso Matteotti, 4/6, Administrateur;

- Monsieur Olivier Conrard, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de renouveler, pour un terme de 1 (un) an, le mandat de Réviseur indépendant de la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 400, route d'Esch, en qualité de Réviseur indépendant.

Le mandat du Réviseur indépendant prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Le Conseil d'Administration

G. Dalla Torre / O. Conrard

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01582. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034947/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

AERIUM COTTBUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 114.316.

RECTIFICATIF

Le prénom officiel de Monsieur Khoi, gérant, est Mehran. Anthony est son prénom d'emprunt.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP01905. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034956/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

60603

C.E.G. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 33.699.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société
en date du 3 octobre 2005 à 11.00 heures*

Décisions

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:
- de reconduire M. Clive Godfrey, M. Jean-Pierre Higuët et M. Stéphane Biver dans leurs mandats d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2010;
- de remplacer M. Frédéric Deflorenne dans sa fonction de commissaire aux comptes de la société;
- de nommer en remplacement à la fonction de commissaire aux comptes la société DATA GRAPHIC S.A. dont le siège social est établi au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 42.166 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, réf. LSO-BP03118. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034950/984/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

HYDRA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 88.962.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société
en date du 3 octobre 2005 à 9 heures*

Décisions

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:
- de reconduire M. Clive Godfrey, M. Jean-Pierre Higuët et M. Stéphane Biver dans leurs mandats d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2010;
- de remplacer M. Frédéric Deflorenne dans sa fonction de commissaire aux comptes;
- de nommer en remplacement à la fonction de commissaire aux comptes la société anonyme de droit luxembourgeois DATA GRAPHIC S.A. dont le siège social est établi au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 42.166 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, réf. LSO-BP03123. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034952/984/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

IMI FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 66.762.

L'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg le 28 mars 2006, a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs, du Commissaire et du Réviseur sont venus à échéance en date de ce jour. L'Assemblée prend acte et accepte la démission présentée en date du 30 juin 2005 par Madame Astrid Goergen de sa fonction de Commissaire et l'Assemblée décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Andrea Mayr, employé privé à Milan, Corso Matteotti, 4/6, Président;
- Monsieur Gabriele Dalla Torre, employé privé au 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Olivier Conrard, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 400, route d'Esch, en qualité de Réviseur indépendant.

Le mandat du Réviseur indépendant prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Le Conseil d'Administration

G. Dalla Torre / O. Conrard

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01583. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(034951/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

TRANSMIDEAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 19.628.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 novembre 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire, pour la révision des comptes clôturés au 31 mars 2005 et décide de nommer Monsieur Stefano De Meo, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra donc effet à partir de l'exercice qui clôture le 31 mars 2005 et se terminera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

TRANSMIDEAST S.A.

E. Giacometti / D. Murari

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP01966. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034953/043/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

DAKHLA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 48.771.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 3 octobre 2005 à 8.00 heures

Décisions

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de reconduire Clive Godfrey, Jean-Pierre Higuët, Stéphane Biver dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra l'année 2010;
- de remplacer Frédéric Deflorenne comme commissaire aux comptes de la société;
- de lui donner décharge de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- de nommer en remplacement la société anonyme de droit luxembourgeois DATA GRAPHIC S.A. dont le siège est établi au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 42.166 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, réf. LSO-BP03130. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034970/984/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

CIFA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 71.155.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 31 mars 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

Signataires catégorie A:

- Monsieur Stefano Raimondi, employé, demeurant au 32, Via P. Borsellino, I-25018 Montichiari (BS), Italie;
- Monsieur Fabiano Caglioni, employé, demeurant au 5, via Fratini, I-24066 Pedrengo (BG).

Signataires catégorie B:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président du conseil d'administration;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02268. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034954/534/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

AERIUM FRANKFURT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 114.505.

RECTIFICATIF

- Le prénom officiel de Monsieur Khoi, gérant, est Mehran. Anthony est son prénom d'emprunt.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01898. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034959/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

FOSBEL GLOBAL SERVICES (LUXCO), Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 109.777.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des associés de la Société du 30 novembre 2005

En date du 30 novembre 2005, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission des personnes suivantes:
 - Monsieur L. Thomas Gregory, né le 30 janvier 1960 à Saint Louis, Missouri, U.S.A. avec adresse professionnelle au 5775 Sears Tower, 233 South Wacker Drive, Chicago, IL 60606, U.S.A.;
 - Monsieur Derek Scott, né le 29 mai 1946 à Chopwell, County Durham, Angleterre, avec adresse professionnelle au 20600 Sheldon Road, Brook Park, Ohio 44142, U.S.A., en tant que membres du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat;
- de nommer les personnes suivantes:
 - Monsieur Stuart Pettifer, Retired Executive, né le 14 mai 1945 à Warwick, Angleterre, demeurant au 5A, Levenside, Stokesley, North Yorkshire, Angleterre TS9 5AR, et
 - Monsieur Michael P. Goldsmith, Managing Director, né le 9 juin 1953 à Rochester, New York, U.S.A., demeurant au 465 Adams Avenue, Glencoe IL 60022, U.S.A., en tant que nouveaux membres du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société clôturés au 31 décembre 2010;
 - de confirmer le mandat de Monsieur Robert E. Kircher III, né le 2 juillet 1971 à Albuquerque, New Mexico, U.S.A., avec adresse professionnelle au 5775 Sears Tower, 233 South Wacker Drive, Chicago, IL 60606, U.S.A., en tant que membre du conseil de surveillance de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société clôturés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2006.

FOSBEL GLOBAL SERVICES (LUXCO)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, réf. LSO-BP03245. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034957/250/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

SB CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R. C. Luxembourg B 115.914.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of April.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depository of the present deed.

There appeared the following:

1) STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM, a foundation (Stichting), established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 3414 8998 and having its statutory office in The Netherlands at Herengracht 450, 1017CA Amsterdam, represented by M^e Nicki Kayser, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 April 2006;

2) STICHTING SB CAPITAL LUXEMBOURG, a foundation (Stichting), established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34246841 and having its statutory office in The Netherlands at Herengracht 450, 1017CA Amsterdam, represented by M^e Nicki Kayser, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 April 2006;

which two proxies after being signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Said persons appearing acting in the capacities described above have drawn up the following Articles of Incorporation of a company which they hereby declare to form among themselves and on which they have agreed as follows:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Corporate object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The company will exist under the name of SB CAPITAL S.A.

Art. 2. Registered Office. The company will have its registered office in Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Corporate Object. The corporate object of the company is:

- the issue of loan participation notes and other debt securities under a programme for the issuance of loan participation notes for the purpose of financing loans to Sberbank;
- the granting of loans to Sberbank;
- the granting of security interests over its assets to a trustee in relation to the issuance of the loan participation notes and other debt securities;
- the making of deposits (including fiduciary deposits) at banks or with other depositaries; and
- the entering into all ancillary transactions, documents and agreements.

The company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity.

In general the company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose.

Art. 4. Duration. The company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II.- Corporate capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The company has an issued and paid-up corporate capital of fifty thousand U.S. Dollars (USD 50,000) divided into five hundred (500) shares with a par value of one hundred U.S. Dollars (USD 100) each.

The corporate capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares.

Chapter III.- Board of directors, Statutory auditor

Art. 7. Board of Directors. The company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholders ratify the election at their next general meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present at the general meeting of shareholders respectively the meeting of the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, fax or any other electronic means approved by the board of directors to all directors at least forty-eight (48) hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

Each director may waive this notice by his consent in writing or by cable, fax, e-mail or any other electronic means approved by the board of directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, fax, e-mail or any other electronic means approved by the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors.

The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

Art. 11. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Representation of the Company. The company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors but only within the limits of such power.

Art. 13. Statutory Auditor(s). The accounts of the company are supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditor(s) shall be elected by the general meeting of the shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

Art. 15. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 1st Monday of May of each year, at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings. The board of directors or the statutory auditor(s) may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote. General meetings of shareholders are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing as his proxy another person who need not be a shareholder in writing or by cable, telegram, telex or fax.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V.- Fiscal year, Allocation of profits

Art. 18. Fiscal Year. The company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor(s) who will make a report containing his (their) comments on these documents.

Art. 19. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the company be dissolved anticipatively or by expiration of its term (if applicable), the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 21. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the company and end on 31st December 2006.
The annual general meeting shall be held for the first time on the day and time and at the place as indicated in the Articles of Incorporation in 2007.

Subscription and payment

The parties appearing, having drawn up the Articles of Incorporation of the company, they have subscribed to the number of shares and paid up the amounts specified below:

Shareholders	Subscribed Capital	Number of Share(s)	Payments
STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM.	USD 100	1	USD 100
STICHTING SB CAPITAL LUXEMBOURG.	USD 49,900	499	USD 49,900
	USD 50,000	500	USD 50,000

Proof of all these payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Valuation of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of its formation, are estimated at approximately two thousand Euro.

Extraordinary general meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I) The number of directors is set at 3 (three).

The following have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2007:

1. Mr Rolf Caspers, banker, having his professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
2. Mr Vincent de Rycke, banker, having his professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

3. Mr Tom Verheyden, banker, having his professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

II) The number of statutory auditors is set at 1 (one).

The following has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2007:

ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., having its registered office at 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 74.348.

III) Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the meeting of shareholders hereby authorises the board of directors to delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more members of the board of directors.

IV) The registered office of the company is established at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the person appearing, named above, this deed and the Articles of Incorporation contained herein, are worded in English, followed by a French version; at the request of the same person appearing, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present original deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read and translated to person appearing known to the undersigned notary by his name, usual surname, civil status and residence, said person appearing has signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM, une fondation (Stichting), existant sous les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès de la chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 3414 8998 et ayant son siège social aux Pays-Bas à Herengracht 450, 1017CA Amsterdam,

représentée par M^e Nicki Kayser, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 20 avril 2006;

2) STICHTING SB CAPITAL LUXEMBOURG, une fondation (Stichting), existant sous les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès de la chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 34246841 et ayant son siège social à Herengracht 450, 1017CA Amsterdam,

représentée par M^e Nicki Kayser, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 20 avril 2006;

lesquelles deux procurations après avoir été signées ne varient par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet social, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination SB CAPITAL S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La société a pour objet social:

- l'émission de loan participation notes et autres titres de dette sous un programme pour l'émission de loan participation notes dans le but de financer des prêts à Sberbank;
- l'octroi de prêts à Sberbank;
- la création de sûretés portant sur ses avoirs à un trustee en relation avec l'émission de loan participation notes et autres titres de dettes;
- les dépôts auprès de banques (notamment des dépôts fiduciaires) ou tous autres dépositaires; et
- la conclusion de toutes transactions, documents et contrats accessoires.

La société peut exercer toutes transactions, commerciales ou financières qui se rapportent, directement ou indirectement, à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

Titre II.- Capital social, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social émis et libéré de la société est de cinquante mille U.S. dollars (50.000 USD) divisé en cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent U.S. dollars (100 USD) chacune.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

Titre III.- Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

Art. 7. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, les actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des actionnaires respectivement des administrateurs présents un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télécopieur ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration à tous les administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télécopieur, e-mail ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télécopieur, e-mail ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures, conjointes ou individuelles, de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Commissaire(s) aux comptes. La surveillance des comptes de la société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 1^{er} lundi du mois de mai de chaque année à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, vote. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire(s) aux comptes qui établira(ont) son rapport sur ces documents.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, liquidation. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution par anticipation de la société ou à l'échéance du terme, si applicable, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2006.

L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2007.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	Libération
STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM	100 USD	1	100 USD
STICHTING SB CAPITAL LUXEMBOURG	49.900 USD	499	49.900 USD
Total	50.000 USD	500	50.000 USD

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

I) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont nommés administrateurs, leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007:

1. Monsieur Rolf Caspers, banquier, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

2. Monsieur Vincent de Rycke, banquier, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

3. Monsieur Tom Verheyden, banquier, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

II) Le nombre de commissaire(s) aux comptes est fixé à 1 (un).

Est nommée commissaire aux comptes et son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007:

ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., avec siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.348.

III) Conformément aux présents statuts et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

IV) Le siège social de la société est établi au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé par nous le notaire instrumentant à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: N. Kayser, M. Schaeffer.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 avril 2006, vol. 903, fol. 45, case 7. – Reçu 406,83 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 mai 2006.

J.-J. Wagner.

(039245/239/449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

GOFORTH INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 103.776.

Société constituée le 19 octobre 2004 par Maître Jean Seckler, acte publié au Mémorial C n° 27 du 11 janvier 2005.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 7 avril 2006 que:

1. Les démissions des trois administrateurs, Monsieur Gilles Bouneou, QUESTINA S.A. et UVENSIS S.A. sont acceptées.

Sont nommés comme nouveaux administrateurs pour une période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2012:

- Monsieur Jean Wagener, docteur en droit, 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

- Madame Paule Kettenmeyer, maître en droit, 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

- Monsieur Fabien Debroise, avocat à la Cour, 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2. La démission du Commissaire aux comptes, la société SPR SERVICES INC. est acceptée.

Est nommé nouveau commissaire aux comptes pour une période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2012:

- Monsieur Henri Van Schingen, expert-comptable, 176A, rue de Beuraing, B-6920 Wellin.

3. Le siège social de la société est transféré au 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Pour extrait

J. Wagener

Le Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02401. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034979/279/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

60614

SOCKET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 29.885.

—
*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 17 juin 2002 à 8.30 heures*

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- Dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998 telle que modifiée, relative à la conversion en euros du capital des sociétés commerciales, le capital social est converti et augmenté à concurrence de EUR 13,31 par incorporation des réserves de sorte que le capital social, actuellement d'un montant de LUF 1.250.000, s'élève à EUR 31.000,-, représenté par 1.000 actions sans valeur nominale.

- L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en 1.000 actions sans valeur nominale.»

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, réf. LSO-BP03135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034978/984/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

SOCKET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 29.885.

—
*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 29
septembre 2005 à 10 heures*

Décisions

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de remplacer Monsieur Jean-Marc Faber en tant que commissaire aux comptes de la société;
- de nommer en remplacement en tant que commissaire aux comptes la société anonyme de droit luxembourgeois DATA GRAPHIC S.A. dont le siège social est établi au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 29.885 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010;
- de remplacer M. Frédéric Deflorenne en tant qu'administrateur de la société;
- de nommer en remplacement en tant qu'administrateur de la société M. Clive Godfrey, avocat, domicilié professionnellement au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010;
- de reconduire dans leurs mandats d'administrateurs de la société M. Jean-Pierre Higuët et M. Stéphane Biver, domiciliés professionnellement au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, réf. LSO-BP03133. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034972/984/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

RUISSEAU LIARD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 96.144.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02306, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

Pour RUISSEAU LIARD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(035036/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

60615

DUMFRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 56.259.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 26 septembre 2005 à 16.00 heures

Décisions

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de reconduire M. Clive Godfrey, M. Jean-Pierre Higuët et M. Stéphane Biver dans leurs mandats d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2010;
- de remplacer M. Frédéric Deflorenne dans sa fonction de commissaire aux comptes de la société;
- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes la société anonyme de droit luxembourgeois DATA GRAPHIC S.A. dont le siège social est établi au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.166 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, réf. LSO-BP03137. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034982/984/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

LEVANTER GERMANY 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 114.929.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 29 mars 2006

M. Charles Meyer, expert-comptable, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé gérant pour une durée indéterminée. Il pourra engager la société par sa signature individuelle.

Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour avis sincère et conforme

LEVANTER GERMANY 1, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02394. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034987/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

POSEYDON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 74.369.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 14 février 2006 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Madame Marie-José Reyter.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Robert Hovenier, Administrateur, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Robert Hovenier, Administrateur,
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur,
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2006.
Pour POSEYDON INVESTMENTS S.A.
MONTEREY SERVICES S.A.
Administrateur
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02121. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034984/029/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

RAVENAL TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 63.240.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 13 avril 2006

La démission de Marion Muller en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Denis Bour, employé privé, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Les mandats de Marc Muller et Pascale Loewen, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Denis Bour, employé privé, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

RAVENAL TRUST S.A.

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03308. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034989/717/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

KRONOSPAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4902 Sanem, Zone Industrielle Gadderscheier.
R. C. Luxembourg B 46.483.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 11 avril 2006, numéro 2006/0633 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 13 avril 2006, volume 435, folio 31, case 12 que l'assemblée de la société anonyme KRONOSPAN LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-4902 Sanem, Zone Industrielle Gadderscheier, inscrite au R.C.S. à Luxembourg sous le numéro B 46.483,

constituée sous la dénomination de M. KAINDL LUXEMBOURG S.A., suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 1994, publié au Mémorial C, numéro 160 du 25 avril 1994,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 25 septembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1149 du 4 novembre 2003,

a pris à l'unanimité la résolution suivante:

L'assemblée a décidé d'accepter la démission de Monsieur Peter Kaindl comme membre du conseil d'administration.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Christian Meschnig, employé privé, né à Salzburg (Autriche) le 10 avril 1969, demeurant à A-4864 Attersee, 19, Waldweg, comme nouveau membre du conseil d'administration. Son mandat expirera à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Bascharage, le 14 avril 2006.

Pour extrait conforme

A. Weber

Le notaire

(034991/236/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

LEVANTER GERMANY 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social EUR: 12.500,-.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 115.004.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 29 mars 2006

M. Charles Meyer, expert-comptable, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé gérant pour une durée indéterminée. Il pourra engager la société par sa signature individuelle.

Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour avis sincère et conforme

LEVANTER GERMANY 2, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02395. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034992/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

TRANSPORTS J.P. LORANG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Luxembourg-Findel, 7, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 23.683.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 6 juin 2005

Les mandats de Arthur Lorang, Guy Schaul et Simone Lorang, administrateurs, et le mandat de Marc Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011 se compose comme suit:

- Arthur Lorang, demeurant route de Trèves, L-2632 Luxembourg-Findel,

- Guy Schaul, demeurant route de Trèves, L-2632 Luxembourg-Findel,

- Simone Lorang, demeurant 33, rue du Bois, L-6943 Niederanven.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011 est:

- Marc Muller, Expert-comptable, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

TRANSPORTS J.P. LORANG S.A.

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03303. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034993/717/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

HOUSE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 114.191.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 31 mars 2006 que, sur base du contrat de transfert d'actions signé en cette même date, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les actions de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'actionnaire	Nombre d'actions
HOFBURG, S.à r.l.....	500
Total.....	500

Luxembourg, le 31 mars 2006.

J. Tulkens

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00409. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035005/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

MONTEPASCHI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 80.832.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2006, le mandat de l'auditeur: KPMG AUDIT, S.à r.l., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007. Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant: Monsieur Hans de Graaf, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Hans de Graaf, Administrateur,
- Monsieur Luigi Macchiola, Administrateur,
- Monsieur Roberto Orvieto, Président.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour MONTEPASCHI LUXEMBOURG S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02384. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034994/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

SENTIC INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 112.478.

- Ancien associé unique: MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Nouveaux associés:

GMT COMMUNICATIONS PARTNERS II L.P., inscrite au registre de commerce de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 3109980, avec siège social aux Etats-Unis d'Amérique, Delaware 19805-1297, Wilmington, 1013 Centre Road, détenant 230 parts sociales.

GMT COMMUNICATIONS PARTNERS (HOLLAND) II, L.P., inscrite au registre de commerce de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 3126331, avec siège social aux Etats-Unis d'Amérique, Delaware 19805-1297, Wilmington, 1013 Centre Road, détenant 17 parts sociales.

GMT COMMUNICATIONS PARTNERS (EXECUTIVE FUND) II, L.P., inscrite au registre de commerce de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 3312610, avec siège social aux Etats-Unis d'Amérique, Delaware 19805-1297, Wilmington, 1013 Centre Road, détenant 3 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour SENTIC INVESTMENTS, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01424. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034997/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

NEFERTARI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 71.474.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

Pour NEFERTARI S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(035038/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

SZOLDRA & PARTNER S.A., Société Anonyme.
Gesellschaftssitz: L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg.
H. R. Luxemburg B 69.166.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung, abgehalten als Ausserordentliche Generalversammlung am 16. Dezember 2005

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Zenon Szoldra, wohnhaft in 116 Kalsk, PL-66100 Sulechow, Bogdan Szoldra, wohnhaft in 61/13 ul. Lisia, PL-65001 Zielona Gora und Irena Roch, wohnhaft in 11/29 Os. Nadodrzańskie, PL-66100 Sulechow sowie des Abschlussprüfers EUROCOMPRES S.A., mit Sitz in L-2213 Luxemburg, 1, rue de Nassau, wurden um weitere sechs Jahre verlängert und enden somit am Datum der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2011.

Luxemburg, den 16. Dezember 2005.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, réf. LSO-BP02804. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034998/1051/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

TURF CAPITAL S.A., Société Anonyme,
(anc. ED GESTION CAPITAL SCA).
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxemburg B 102.265.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 23 mars 2006

- La démission de Monsieur Mathieu Guillemin, Administrateur, demeurant au 5, rue des Lions Saint-Paul, F-75004 Paris, France, en tant qu'administrateur de la société, est acceptée.

- Monsieur Quentin Bergot, Directeur d'Investissement, demeurant professionnellement au 41, avenue George V, F-75008 Paris, France, est coopté en tant qu'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Mathieu Guillemin, administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006. Cette cooptation sera soumise pour ratification lors de la prochaine Assemblée des Actionnaires.

Certifié sincère et conforme

Suit la traduction en anglais de ce qui précède:

Extract of the Resolutions taken at the Meeting of the Board of Directors held on March 23rd, 2006

- The resignation of Mr Mathieu Guillemin, Director, residing at 5, rue des Lions Saint-Paul, F-75004 Paris, France, as Director of the company, be accepted.

- Mr Quentin Bergot, Investment Director, having its professional address at 41, avenue George V, F-75008 Paris, France, be co-opted as Director of the company in replacement of Mr Mathieu Guillemin, resigning Director. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2006. This co-option will be submitted for approval to the forthcoming General Meeting of Shareholders.

Certified true copy

Pour TURF CAPITAL S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, réf. LSO-BP03222. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035006/795/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

EUROPEAN MANAGEMENT & FINANCE - EMFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxemburg B 28.670.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

Pour EUROPEAN MANAGEMENT & FINANCE, EMFI S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(035041/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

NELSON LUXEMBOURG PROPERTIES DEVELOPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: CHF 25,000.-.

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 110.182.

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth of December.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

NELSON LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., a Luxembourg company having its registered office in 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg here represented by Mr Hubert Janssen, lawyer, residing in Torgny, Belgium, by virtue of a proxy established on December 29, 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of NELSON LUXEMBOURG PROPERTIES DEVELOPMENT, S.à r.l. (hereafter «the Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 4th of August 2005, not yet published in the Mémorial C.

II. The Company's share capital is set at twenty-five thousand Swiss francs (CHF 25,000.-) represented by five hundred (500) shares of fifty Swiss francs (CHF 50.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the corporate capital by twenty-one thousand Swiss francs (CHF 21,000.-) to raise it from its present amount of twenty-five thousand Swiss francs (CHF 25,000.-) to forty-six thousand Swiss francs (CHF 46,000.-) by creation and issue of four hundred and twenty (420) new shares of fifty Swiss francs (CHF 50.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon NELSON LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to four hundred and twenty (420) new shares and have them fully paid up in nominal value by a contribution in cash in the amount of twenty-one thousand Swiss francs (CHF 21,000.-), so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as was certified to the undersigned notary.

V. Pursuant to the above resolutions, article 6 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at forty-six thousand Swiss francs (CHF 46,000.-) represented by nine hundred and twenty (920) shares of fifty Swiss francs (CHF 50.-) each.»

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at three thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Where of the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NELSON LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., ayant siège social 560A, rue de Neudorf, L-2220, représentée ici par Hubert Janssen,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de NELSON LUXEMBOURG PROPERTIES DEVELOPMENT, S.à r.l. (ci-après «la Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 août 2005, non encore publié au Mémorial C.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille francs suisses (CHF 25.000.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante francs suisses (CHF 50.-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt et un mille francs suisses (CHF 21.000.-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille francs suisses (CHF 25.000.-) à quarante-six mille francs suisses (CHF 46.000.-) par la création et l'émission de quatre cent vingt (420) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante francs suisses (CHF 50.-) chacune.

Souscription - Libération

Sur ce, NELSON LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., prénommée, déclare souscrire aux quatre cent vingt (420) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en valeur nominale par un apport en numéraire de vingt et un mille francs suisses (CHF 21.000,-) de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

V. Suite aux résolutions susmentionnées, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à quarante-six mille francs suisses (CHF 46.000,-) représenté par neuf cent vingt (920) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante francs suisses (CHF 50,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 88, case 12. – Reçu 134,74 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2006.

J. Elvinger.

(035395/211/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2006.

NELSON LUXEMBOURG PROPERTIES DEVELOPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 110.182.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41073 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 20 avril 2006.

J. Elvinger.

(035396/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2006.

INTERNATIONAL TRANSINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 21.365.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 mars 2006

- Les démissions de Monsieur Jean-Robert Bartolini, de Madame Françoise Dumont, de Monsieur François Mesenburg et de Monsieur Alain Renard de leur mandat d'Administrateur, sont acceptées;

- le nombre des Administrateurs est réduit de 4 à 3;

- les sociétés FINDI, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, MADAS, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont nommées comme nouveaux Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

Certifié sincère et conforme

INTERNATIONAL TRANSINVEST HOLDING S.A.

LOUV, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, réf. LSO-BP02851. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035015/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

IMMOBILIERE ET COMMERCIALE GRAAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3377 Leudelange, 22, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 12.853.

L'an deux mille six, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de IMMOBILIERE ET COMMERCIALE GRAAS S.A., R.C.S. Luxembourg B 12.853, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Auguste Wilhelm, alors notaire de résidence à Diekirch, en date du 17 février 1975, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 72 du 17 avril 1975.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 18 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 370 du 10 juillet 1997.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Jacquemart, juriste, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Luc Wittner, employé privé, domicilié professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les vingt-cinq mille (25.000) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant la totalité du capital social de six cent vingt-cinq mille euros (EUR 625.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Création de trois classes d'actions dénommées ci-après classe d'actions A, classe d'actions B et classe d'actions C et détermination des droits qui y sont attachés.
2. Suppression du capital autorisé.
3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
4. Modification de l'article 11 des statuts relatif aux convocations aux assemblées générales.
5. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

Il est décidé de créer trois catégories d'actions A, B et C et d'affecter les 25.000 actions existantes comme suit:

- 12.500 actions à la catégorie A,
- 7.475 actions à la catégorie B,
- 5.025 actions à la catégorie C.

La répartition des actions est la suivante:

- Madame Marie-Antoinette Etgen	12.500 actions A
	7.475 actions B
	5.000 actions C
- Monsieur Marc Graas	25 actions C

Les actions de classe A sont des actions sans droit de vote conférant à leur propriétaire un droit à un dividende prioritaire correspondant à 40% du bénéfice annuel après impôt.

Les actions de classe B sont des actions privilégiées avec un droit de vote simple conférant à leur propriétaire un droit à un dividende prioritaire correspondant à 20% du bénéfice annuel après impôt.

Les actions de classe C sont des actions avec un droit de vote triple et conférant à leur propriétaire un droit à un dividende ordinaire après distribution des dividendes prioritaires.

Deuxième résolution

Les alinéas 4 et suivants de l'article 5, relatifs au capital autorisé, sont supprimés.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à six cent vingt-cinq mille euros (EUR 625.000,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) actions de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, sept mille quatre cent soixante-quinze (7.475) actions de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et cinq mille vingt-cinq (5.025) actions de classe C d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les actions de classe A sont des actions sans droit de vote conférant à leur propriétaire un droit à un dividende prioritaire correspondant à 40% du bénéfice annuel après impôt.

Les actions de classe B sont des actions privilégiées avec un droit de vote simple conférant à leur propriétaire un droit à un dividende prioritaire correspondant à 20% du bénéfice annuel après impôt.

Les actions de classe C sont des actions avec un droit de vote triple et conférant à leur propriétaire un droit à un dividende ordinaire après distribution des dividendes prioritaires.

Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.»

Quatrième résolution

L'article 11 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 11.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: F. Stolz-Page, N. Jacquemart, L. Wittner, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, vol. 152S, fol. 86, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2006.

A. Schwachtgen.

(035976/230/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

IMMOBILIERE ET COMMERCIALE GRAAS S.A., Société Anonyme, (anc. RICCI-PNEUS, S.à r.l.).

Siège social: L-3377 Leudelange, 22, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 12.853.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 386 du 22 mars 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le notaire A. Schwachtgen

Signature

(035977/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

BELVEDERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 114.890.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 4 avril 2006 que, sur base du contrat de transfert d'actions signé en cette même date, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les actions de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'actionnaire	Nombre d'actions
HOFBURG, S.à r.l.	500
Total	500

Luxembourg, le 4 avril 2006.

F. Walenta

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03289. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035028/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

60624

FRALI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 17.868.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02282, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

Pour FRALI S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
C. Day-Royemans / S. Wallers

(035111/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

FRALI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 17.868.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02284, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

Pour FRALI S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
C. Day-Royemans / S. Wallers

(035109/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

FRALI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 17.868.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02285, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

Pour FRALI S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
C. Day-Royemans / S. Wallers

(035108/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

FRALI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 17.868.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02288, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

Pour FRALI S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
C. Day-Royemans / S. Wallers

(035107/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.
